

AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE TRACADIE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE ARRÊTÉ NO 030-30-2019

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Municipalité régionale de Tracadie a l'intention de modifier son Plan rural dans le but de réduire le nombre de stationnements pour les habitations multifamiliales qui est de 1.0 stationnement par logement à 0.8 stationnement par logement.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu lors de la réunion ordinaire du 10 novembre 2025 à 19h00 en la salle du conseil municipal située au 3620, rue Principale. Tous commentaires ou objections écrits doivent être adressés au greffier municipal au C.P. 3600, Succ. Bureau chef, Tracadie-Sheila, N.-B. E1X 1G5, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 7 novembre 2025 à 9h30.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à l'hôtel de ville (3267, rue Principale), de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi ou le consulter sur le site internet de la municipalité.